

Tarifs applicables au 01/03/2018



TRANSACTION - VENTE

Rémunération forfaitaire de 3.500 € TTC sur la part inférieure à 30.000 € du prix de vente pour les appartements, maisons, villas, locaux, et tout bien bâti :

Plus 8%TTC du prix de vente sur la part comprise de 30.001 € à 50.000€

Plus 7%TTC du prix de vente sur la part comprise de 50.001 € à 100.000€

Plus 5%TTC du prix de vente à partir de 100.000 €

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Rémunération forfaitaire pour les terrains :

prix net vendeur entre 0 et 60.000 € : 5.000 € TTC

prix net vendeur entre 60.001 et 100.000 € : 7.000 € TTC

prix net vendeur au delà de 100.001 € : 9.000 € TTC

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

AVIS de valeur : 150 € TTC - Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

1 - Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du bailleur : non facturés

2 - Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail (1) :

- Honoraires à la charge du bailleur : 8 € TTC par m² de surface habitable

- Honoraires à la charge du locataire : 8 € TTC par m² de surface habitable

3 - Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée) (1) :

- part bailleur : 3€ TTC par m² de surface habitable

- part locataire : 3€ TTC par m² de surface habitable

4 - Honoraires d'établissement d'état des lieux (sortie) :

- part bailleur : 3€ TTC par m² de surface habitable (sauf si le bien est remis en location ou en vente au sein de l'agence)

5 - Honoraires de rédaction d'acte de caution solidaire à la charge exclusive du bailleur : 45€ TTC

(1) Si le montant des honoraires des lignes "2" et "3" à charge du locataire et du bailleur pour ces prestations, calculé selon les plafonds au mètre carré de surface habitable ci-dessus, dépasse pour chacun **1 mois de loyer hors charges**, le locataire et le bailleur seront facturés chacun, dans la limite de cette assiette pour lesdites prestations.

AVIS de valeur locative : 120 € TTC - Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

GESTION LOCATIVE

1- Formule premium (gestion courante) : 6% TTC - Formule medium (gestion courante, assurance loyers impayés) : 9.30% TTC (7.21% gestion, 2.09% assurance) - Formule optimum (gestion courante + assurance loyers impayés + accès extranet) : 9,9% TTC (7.81% gestion, 2.09% assurance).- Formule optimum pour garages, parkings : 11% TTC - Détail disponible en agence.

2- Frais complémentaires en fonction des formules (charge propriétaires) : en annexe de chaque contrat de gestion. Détail disponible en agence.

(honoraires gestion et formule en % TTC des sommes encaissée: loyers + charges)

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

1- Honoraires locataire : 14% TTC du loyer annuel TTC charges incluses

2- Honoraires propriétaire : forfait 400.00 Euros TTC